



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} août 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Angola

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Angola est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 31 200 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 47 000 000 de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2024-2028.

* [E/ICEF/2023/24](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. La majorité des 33 millions d'habitants de l'Angola¹ ont moins de 20 ans. Étant donné le taux de croissance de 3,2 %², la population devrait doubler en 22 ans, ce qui entraînera une augmentation équivalente de la demande de services sociaux et de protection, en particulier pour les enfants.

2. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'Angola est le deuxième producteur de pétrole d'Afrique³. La volatilité des prix des produits de base et la tendance mondiale à la décarbonisation soulignent toutefois la vulnérabilité de l'économie et l'urgence de se détourner du pétrole au profit d'une croissance inclusive génératrice d'emplois durables, en particulier pour les jeunes. C'est tout l'objectif de la stratégie à long terme du Gouvernement pour 2050.

3. L'Angola est un pays marqué par de profondes inégalités, comme en témoigne le coefficient de GINI de 51,3⁴ en 2018. Ces inégalités ont été aggravées par l'impact socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Depuis 2008, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, soit 3,65 dollars par jour⁵. Les enfants âgés de 0 à 14 ans, dont un tiers vit avec moins de 2,15 dollars par jour⁶, figurent parmi les personnes les plus touchées par la pauvreté. Environ 54 % des Angolais vivent dans la pauvreté multidimensionnelle et les enfants de moins de 10 ans⁷ sont tout particulièrement affectés par ce phénomène. Selon une analyse portant sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants, 74,4 % d'entre eux subissent trois à sept privations différentes⁸.

4. Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'offrir une sécurité de revenu aux groupes de population vulnérables, comme en témoignent les lois et les politiques correspondantes. Toutefois, le système de protection sociale angolais, dont la composante distributive en est à ses débuts, ne remédie pas encore aux vulnérabilités auxquelles sont confrontés les enfants et ne couvre qu'une faible partie de la population. La population active du secteur informel ne bénéficie pas du système contributif (principalement constitué des prestations de retraite et des indemnités de survie). L'Angola n'a pas encore mis en place de protection sociale minimale qui garantirait à chacun une sécurité des revenus de base tout au long de la vie. Le vaste programme de transferts monétaires en cours de mise en œuvre s'appuie sur les enseignements d'un autre programme de transferts monétaires spécifique aux enfants et soutenu par l'UNICEF. Il pourrait évoluer en un système de protection sociale plus

¹ Institut national de la statistique (Instituto Nacional de Estatística, INE), « Projecção da População », 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ine.gov.ao/inicio/estatisticas>.

² Banque mondiale, « Croissance de la population (% annuel) – Angola », 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=AO>.

³ Organisation des pays exportateurs de pétrole, « Angola », 2022. Disponible à l'adresse suivante : www.opec.org/opec_web/en/about_us/147.htm.

⁴ Banque mondiale, « Indice GINI – Angola », 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI?locations=AO>.

⁵ Banque mondiale, « Angola », 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099926110132214008/pdf/IDU0433ca40c00d02045920b77e0fbc5442788c1.pdf>.

⁶ Banque mondiale, « Angola », *Poverty & Equity Brief, Africa Eastern & Southern*, avril 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/poverty/987B9C90-CB9F-4D93-AE8C-750588BF00QA/current/Global_POVEQ_AGO.pdf.

⁷ Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Pobreza Multidimensional em Angola*, juillet 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://ophi.org.uk/angola_mpi_2020.

⁸ UNICEF, *Childhood in Angola: A multidimensional Analysis of Child Poverty*, 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/esa/reports/childhood-angola.

adapté aux enfants, aux femmes et aux personnes handicapées, y compris en cas de chocs.

5. Les finances publiques de l'Angola se caractérisent par une faible assiette fiscale, une dette publique importante et une transparence budgétaire limitée⁹. Les ressources du pays allouées au développement humain et social ne sont pas encore à la hauteur des ressources potentielles et de l'ampleur des besoins¹⁰. Les budgets du secteur social restent inférieurs aux indicateurs mondiaux et aux moyennes des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'exécution budgétaire est faible dans certains secteurs et il est nécessaire d'améliorer la crédibilité du budget. Par exemple, moins de 70 %¹¹ du Plan de développement national 2018-2022 (Plano de Desenvolvimento Nacional, PDN) a été réalisé. Le service de la dette nationale représente 45 % des dépenses publiques¹².

6. Bien que l'Angola ait institué des lois et des politiques généralement positives pour les enfants, la réalisation des droits de l'enfant nécessitera une politique, une stratégie et des ressources plus inclusives et axées sur l'équité, ainsi qu'une coordination et une mise en œuvre renforcées de la prestation de services. La décentralisation fait partie des priorités du Gouvernement depuis un certain temps, mais la gouvernance reste largement centralisée. Les services publics de meilleure qualité sont concentrés dans la capitale, Luanda, et, dans une certaine mesure, dans d'autres agglomérations urbaines. Un tiers de la population vit dans des régions rurales, et beaucoup de ces personnes n'ont aucun accès à ces services.

7. L'Angola présente un risque très élevé d'exposition aux chocs d'ordre climatique ou environnemental, et ses enfants sont très vulnérables aux risques directs et indirects, en premier lieu la malnutrition. Les températures annuelles moyennes devraient augmenter et s'accompagner d'une intensification des conditions de sécheresse, ce qui aggravera l'insécurité hydrique et alimentaire¹³. En 2021, l'Angola a connu sa pire sécheresse depuis 40 ans, ce qui, combiné à l'impact de la pandémie de COVID-19, a eu des effets dévastateurs¹⁴.

8. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans reste élevé, à 69 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité néonatale est de 27 pour 1 000 naissances vivantes. Ces deux taux sont encore très loin des cibles correspondantes des objectifs de développement durable¹⁵. La morbidité et la mortalité des enfants sont dues à des problèmes de santé courants tels que la diarrhée, le paludisme et les infections respiratoires aiguës. Malgré une certaine amélioration, l'Angola fait partie des 10 pays qui contribuent le plus au nombre total d'enfants

⁹ International Budget Partnership, « Angola, Open Budget Survey 2021 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2021/angola>.

¹⁰ Selon le Budget général de l'État (2022), les montants alloués à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à la protection sociale ne représentent que 17 % du budget de l'État et environ 6 % du produit intérieur brut.

¹¹ Angop, « Exécution de 65,75 % du Plan national de développement », Luanda, 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.angop.ao/fr/noticias/politica/plano-nacional-de-desenvolvimento-executado-na-ordem-dos-65-75-por-cento/>.

¹² Budget national de l'État approuvé pour 2023.

¹³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « UNDP Climate Change Country Profiles – Angola ». Disponible à l'adresse suivante : www.geog.ox.ac.uk/research/climate/projects/undp-cp/UNDP_reports/Angola/Angola.hires.report.pdf.

¹⁴ Human Rights Watch, « Angola: Events of 2021 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/world-report/2022/country-chapters/angola>.

¹⁵ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, « Angola, Under-Five Mortality Rate – Total », 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://childmortality.org/data/angola>.

« zéro dose » dans le monde¹⁶. Le taux de mortalité maternelle est en baisse, mais on estime qu'il est encore environ trois fois supérieur à la cible des objectifs de développement durable¹⁷. L'Angola est sujet à des urgences de santé publique, comme des épidémies de rougeole, de choléra et de fièvre jaune.

9. La malnutrition est très préoccupante : la prévalence des retards de croissance est élevée (38 % dans l'ensemble, 47 % dans les ménages les plus pauvres)¹⁸ et loin des objectifs fixés, et le taux d'émaciation est de 5 %. Cela est dû à une alimentation inadéquate, à l'insécurité alimentaire, à la faiblesse des systèmes alimentaires, à la pauvreté et à un accès insuffisant aux principaux services sociaux. Les données provenant de petites enquêtes infranationales indiquent que l'émaciation a augmenté dans les zones touchées par la sécheresse. Aucune approche multisectorielle n'a été mise en œuvre pour remédier aux différents goulots d'étranglement.

10. Alors que le taux d'infection à VIH diminue lentement au sein de la population générale, les nouvelles infections touchent toujours les adolescents, et en particulier les filles âgées de 15 à 19 ans¹⁹. Environ un quart des femmes et des hommes âgés de 20 à 49 ans ont eu leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 15 ans et deux tiers d'entre eux avant l'âge de 18 ans ; 35 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans avaient déjà été enceintes²⁰. L'accès des adolescents aux services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, reste faible. Les normes sociales qui limitent la capacité des adolescentes à s'exprimer, à agir et à jouir d'une autonomie corporelle exacerbent leur vulnérabilité face au risque d'infection à VIH et aux grossesses précoces, qui peuvent s'accompagner de violences liées au genre.

11. Le système de soins de santé primaires manque d'infrastructures adéquates, et la planification et les responsabilités y afférentes ne s'appuient pas assez sur des données probantes. La sensibilisation communautaire ne constitue pas une priorité, bien que la demande soit limitée par un faible niveau de connaissances en matière de santé et de nutrition. Actuellement, moins de 7 % du budget de l'État est alloué au secteur de la santé, un pourcentage bien inférieur à la cible de 15 % fixée par la déclaration d'Abuja de 2001. Toutefois, dans la Déclaration de Luanda de 2022 sur les soins de santé primaires et la vaccination, le Gouvernement s'est engagé à augmenter les budgets alloués aux soins de santé primaires et à la nutrition²¹.

12. Les services de développement de la petite enfance, qui sont peu répandus, doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi afin de remédier aux goulots d'étranglement tels que l'inadéquation du programme et de l'approche pédagogique. En 2019, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 63,9 %²². Le taux net de scolarisation dans le secondaire est encore plus faible (premier cycle du secondaire : 23 % ; deuxième cycle du secondaire : 6,6 %²³). Les taux de maintien scolaire et d'achèvement diminuent à chaque niveau, en particulier chez les filles.

¹⁶ Gavi, l'Alliance du Vaccin, « Angola », 2021. Disponible à l'adresse suivante : www.gavi.org/programmes-impact/country-hub/africa/angola.

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé (OMS), UNICEF, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Groupe de la Banque mondiale et Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Trends in maternal mortality 2000-2020*, 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240068759>.

¹⁸ INE, Enquête à indicateurs multiples et de santé (IIMS) 2015-2016.

¹⁹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), « HIV in Angola », 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/angola>.

²⁰ IIMS, 2015-2016.

²¹ OMS, « Reinforce primary health care in Angola », Angola, 2022. Disponible à l'adresse suivante : www.afro.who.int/countries/angola/news/reinforce-primary-health-care-angola.

²² Angola, Ministère de l'éducation, « Statistical Yearbook of Education 2019 », Angola, 2021. La source des données est alignée sur le Plan de développement national.

²³ Ibid.

Moins de 10 % des élèves de troisième année du primaire savent lire un mot en portugais²⁴ et environ un quart des enfants âgés de 5 à 17 ans n'ont jamais été scolarisés²⁵. La parité entre les genres est de 0,98 en moyenne nationale aux niveaux primaire et secondaire, mais seulement de 0,51 au niveau secondaire dans les régions rurales, car les filles sont confrontées à de multiples obstacles qui les empêchent d'aller à l'école et d'y rester²⁶. Plus généralement, le cadre juridique et réglementaire entrave les politiques et les programmes qui assoupliraient les conditions d'accès à l'école et faciliteraient donc cet accès. Pour les nombreux jeunes qui n'ont ni éducation ni compétences, les possibilités d'emploi sont rares. Le financement actuel de l'éducation représente 7 % du budget de l'État²⁷, soit moins de la moitié du seuil fixé par le Partenariat mondial pour l'éducation, auquel l'Angola a adhéré.

13. Malgré l'engagement du pays à mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'enfant sur la lutte contre la violence envers les enfants, la violence, telle que la violence liée au genre, reste omniprésente et constitue une violation grave des droits humains pouvant entraîner la mort. Les cas de violence contre les enfants sont rarement signalés et les mécanismes d'intervention sont insuffisants. Parmi les filles mariées (15 à 19 ans), 24,3 % ont subi des violences physiques ou sexuelles, tandis que 34,8 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et/ou émotionnelles au sein de leur couple²⁸. Le mariage des enfants, qui est souvent une stratégie d'adaptation socioéconomique cautionnée par les normes sociales et le droit coutumier, est plus fréquent dans les régions rurales et au sein des familles les plus pauvres, dont les membres n'ont eu qu'un accès limité à l'éducation. En tout, 30,3 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans²⁹.

14. Le taux d'enregistrement des naissances reste faible (seulement 38 % pour les enfants de moins de 5 ans), et l'écart entre les régions urbaines et rurales est considérable³⁰. Dans ses observations finales de 2018, le Comité des droits de l'enfant a mis en exergue la nécessité d'allouer des ressources financières, humaines et techniques suffisantes pour favoriser l'augmentation des enregistrements, et celle de décentraliser ces enregistrements³¹.

15. Selon les données du recensement de 2014, 2,5 % de la population angolaise était handicapée, mais ce chiffre est probablement sous-estimé, eu égard aux niveaux mondiaux. L'enquête démographique et de santé (EDS) de 2023 et le recensement de 2024 devraient fournir des informations plus précises, ce qui permettra de mettre en place des programmes d'intégration des personnes handicapées fondés sur des données probantes.

16. L'Angola a pris des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques, mais les privations en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) restent une réalité pour de nombreuses personnes, en particulier dans les régions rurales. Les immenses disparités dans l'accès aux installations EAH de base sont manifestes. Les politiques et les stratégies ne comblent pas les lacunes en matière d'accès aux services. De plus, le maintien des services, en particulier dans les régions rurales, est entravé par le manque de personnel qualifié et

²⁴ Angola, Ministère de l'éducation, *Sumário executivo: Indicadores da prestação de serviços* (mai-juin 2016). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.pat-med.org/wp-content/uploads/2021/06/SUMA%CC%81RIO-EXECUTIVO-SDI-2016.pdf>.

²⁵ INE, Enquête sur les dépenses, les revenus et l'emploi en Angola (*IDREA*), 2018-2019.

²⁶ Ibid.

²⁷ Angola, Ministère des finances, Budget général de l'État (2022).

²⁸ Ibid.

²⁹ IIMS, 2015-2016.

³⁰ IDREA 2018-2019.

³¹ CRC/C/AGO/CO/5-7.

d'investissements. Les niveaux actuels de dépenses EAH couvrent moins de 25 % des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, tandis que l'exécution budgétaire reste faible (36 %) ³².

17. Les insuffisances du système constituent les principaux goulots d'étranglement qui favorisent les privations. Dans tous les secteurs, il est courant que les politiques et la planification soient fondées sur des données probantes insuffisantes, en partie à cause du manque de données actualisées. L'EDS de 2023 et le recensement de 2024 devraient fournir des bases factuelles solides concernant les enfants pour de nombreux secteurs. L'inadéquation des capacités institutionnelles, l'absence de coordination pour la mise en œuvre, et l'insuffisance du financement et du développement du capital humain sont à l'origine des problèmes dans tous les secteurs. Le Gouvernement a demandé à l'UNICEF une assistance technique de haut niveau pour la programmation sectorielle en amont, pour laquelle l'UNICEF peut obtenir un impact à grande échelle avec ses ressources relativement modestes.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays est ancré dans les priorités de développement de l'Angola, formulées dans le Plan de développement national 2023-2027, qui comprend des piliers sur le développement des ressources humaines, de l'emploi et des infrastructures, et soutient l'objectif à long terme du Gouvernement d'investir ses ressources pour transformer sa jeune population en un « dividende démographique ³³ ». Le programme proposé s'inscrit également dans la droite ligne du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et de son Plan d'action pour l'égalité des genres. Le programme de pays découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 et s'aligne sur ce dernier. Il contribue aux quatre résultats : les populations, la paix, la prospérité et la planète. Il s'appuie sur l'analyse commune de pays, l'analyse de la situation, l'examen programmatique relatif à l'égalité des genres, les analyses des différents risques, les recommandations du Comité des droits de l'enfant et un processus de consultation nationale avec les partenaires et les parties prenantes, y compris les jeunes.

19. Le programme de pays prévoit que, d'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants et leurs familles auront accès à des services de base de qualité, tenant compte des questions du handicap et du genre, ainsi qu'à des systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale en vue de la pleine réalisation de leurs droits, y compris dans les situations d'urgence humanitaire, et les utiliseront. Il appuiera cette vision dans cinq domaines de résultats, à savoir la santé et la nutrition, l'éducation, la protection de l'enfance, l'EAH, ainsi que la politique et la protection sociales, en éliminant les goulots d'étranglement qui perpétuent les privations.

20. Le programme de pays reflète la ferme intention de l'UNICEF de tirer parti de l'engagement du pays en faveur des droits de l'enfant et de ses ressources potentielles pour fournir une assistance technique visant un changement systémique en faveur des enfants. L'aide directe à la prestation de services continuera à faire partie de l'action humanitaire.

21. Le programme de pays appliquera neuf stratégies de changement de l'UNICEF, en mettant l'accent sur les aspects suivants afin d'obtenir des résultats plus rapidement :

³² Camilo Lombana Cordoba et al., *Diagnosing Angola's WASH Sector: An Urgent Call to Action*. Banque mondiale, Washington, D. C., 2021.

³³ Gouvernement de l'Angola, African Institute for Development Policy et Fonds des Nations Unies pour la population, *Tapping the Potential of Youth to Reap the Demographic Dividend in Angola*, 2019.

a) **Partenariats et mobilisation** : Nouer des collaborations stratégiques et établir une certaine influence autour des politiques publiques, renforcer les relations pour favoriser le changement systémique, et adopter une approche inclusive pour permettre une importante participation des enfants et des jeunes au débat public et à la prise de décisions ;

b) **Plaidoyer et communications fondés sur des données probantes** : Influencer sur l'élaboration de politiques axées sur l'équité et tenant compte des questions du handicap et du genre, et de budgets axés sur les résultats, afin d'améliorer le bien-être des enfants ;

c) **Renforcement des systèmes pour ne laisser personne de côté** : Concevoir des interventions autour de systèmes qui améliorent la coordination, la réglementation, la résilience et la responsabilité des services essentiels et du perfectionnement du personnel ;

d) **Données, recherche, évaluation et gestion des connaissances** : Aider les institutions nationales à planifier et à mettre en œuvre la production, l'analyse et l'utilisation efficaces de données pour une planification, un suivi et un apprentissage fondés sur des données probantes ; et

e) **Innovation** : Favoriser l'accès du Gouvernement à des solutions transformatrices et durables en utilisant de nouvelles technologies et en adaptant les produits et les processus, tout en établissant des partenariats pour déployer ces solutions à grande échelle.

22. La mise en œuvre du programme s'appuiera sur les relations étroites que l'UNICEF entretient avec le Gouvernement, la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé et les partenaires non traditionnels. La collaboration étroite avec les entités apparentées du système des Nations Unies se poursuivra par l'intermédiaire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de la coopération sectorielle spécifique au sein de ce dernier. La coopération avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales permettra d'aborder les questions structurelles ayant une incidence sur les investissements en faveur des enfants.

Santé et nutrition

23. Cette composante vise à accroître l'accès équitable des enfants et des adolescents à des services de santé et de nutrition de qualité. L'UNICEF soutiendra le renforcement du système de soins de santé primaires afin de fournir des services de qualité. La mise en œuvre de normes de qualité des soins améliorera l'efficacité des services, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, de VIH, de nutrition, de santé mentale et de soutien psychosocial. L'UNICEF donnera la priorité à la mobilisation des ressources du Gouvernement et au renforcement de la résilience du système de santé publique, y compris en cas d'urgences de santé publique.

24. L'UNICEF collaborera avec ses homologues gouvernementaux pour produire, diffuser et utiliser des données probantes pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de services de vaccination de routine tenant compte des questions de genre, y compris l'introduction de nouveaux vaccins et la compréhension des goulots d'étranglement dans le système de vaccination. Les données probantes serviront aussi à la conception de protocoles, à la formation, à l'action humanitaire et à plaidoyer en faveur du financement.

25. Pour réduire les taux de retards de croissance, d'émaciation et d'autres formes de malnutrition, l'UNICEF cherchera à conclure des partenariats avec les secteurs public et privé dans le cadre d'un effort multisectoriel visant à améliorer

l'alimentation, les services et les pratiques chez les jeunes enfants, les adolescentes et les femmes. Il s'agira notamment de travailler avec différents secteurs pour améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi d'une sécurité nutritionnelle renforcée, y compris les systèmes alimentaires et le système de protection sociale.

Éducation

26. Cette composante vise à accroître l'accès à un apprentissage fondamental de qualité et à l'acquisition de compétences. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre de l'engagement pris par le Gouvernement lors du Sommet 2022 sur la transformation de l'éducation concernant le droit à une éducation de qualité pour tous les enfants, à tous les niveaux, afin de mieux répondre à leurs besoins³⁴, notamment en contribuant à la révision des programmes scolaires menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le soutien de l'UNICEF renforcera les facteurs favorables, tels que le cadre juridique et réglementaire, qui faciliteront le changement dans la manière dont les politiques et les programmes sont élaborés et mis en œuvre pour les rendre plus flexibles et plus sensibles aux besoins des enfants, et donc capables d'accroître l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité équitables et inclusives, y compris pour les enfants handicapés. L'UNICEF apportera un soutien stratégique au Gouvernement dans l'expansion nationale des initiatives de développement de la petite enfance.

27. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités du Gouvernement à planifier et à mettre en œuvre des programmes nationaux tenant compte des questions de genre pour la préparation à l'école, l'apprentissage fondamental de qualité et l'acquisition de compétences. La réforme et la professionnalisation de l'enseignement en seront des aspects essentiels. La répartition équitable des enseignants dans l'ensemble du système scolaire et la mise à disposition d'outils et de technologies adéquats permettront également d'accroître la capacité des écoles à offrir des possibilités d'apprentissage de qualité aux enfants. L'UNICEF soutiendra la participation du pays au Partenariat mondial pour l'éducation et mobilisera l'aide du groupe intersectoriel d'éducation local, au sein duquel l'UNICEF jouera un rôle clé.

28. L'UNICEF soutiendra les actions du Gouvernement visant à augmenter les investissements nationaux de haute qualité et tenant compte des questions de genre dans l'éducation, tout en améliorant le cadre institutionnel qui l'entoure. Le Gouvernement s'est engagé à respecter le critère du Partenariat mondial pour l'éducation, à savoir consacrer entre 15 % et 20 % du budget national à l'éducation. Le Partenariat mondial pour l'éducation représente une occasion importante d'obtenir un plus grand nombre de ressources pour renforcer la capacité du système éducatif et accélérer les progrès en matière d'éducation des filles. La coordination et les rôles des membres du groupe local d'éducation, sous la direction du Ministère de l'éducation en coordination avec le Ministère des finances, seront essentiels dans le dialogue sur les politiques et les décisions de haut niveau pour orienter et suivre l'utilisation des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation à partir d'un examen complet du secteur de l'éducation.

Protection de l'enfance

29. Ce résultat vise à accroître la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence, d'exploitation et de pratiques néfastes. L'UNICEF concentrera son soutien sur le renforcement de la capacité des communautés à prévenir la violence contre les enfants et à y répondre, dans le cadre d'une approche coordonnée et multisectorielle au sein de systèmes gouvernementaux

³⁴ INE, IDREA 2018-2019.

solides. L'approche de l'UNICEF en matière de modification des comportements et de changement social consistera essentiellement à aider le Gouvernement à renforcer ses systèmes, afin d'accroître les connaissances et les compétences des communautés pour lutter contre les normes sociales et les pratiques culturelles néfastes qui limitent la capacité des communautés à protéger les enfants, et en particulier les adolescentes.

30. L'UNICEF soutiendra l'accroissement des allocations budgétaires et les réformes institutionnelles qui renforcent les capacités des secteurs de la protection sociale, de la justice, de l'application de la loi et de l'enregistrement des faits d'état civil à fournir des services de protection de haute qualité tenant compte des questions de genre pour les enfants et les adolescents, y compris ceux qui sont handicapés. La prévention de la violence sera le domaine prioritaire de l'assistance technique. L'UNICEF plaidera également en faveur d'une amélioration de la qualité des systèmes de gestion de l'information afin d'améliorer les données et de mettre en place des politiques et des programmes fondés sur des données probantes. L'UNICEF et le Gouvernement étudieront la possibilité pour l'Angola d'adhérer au Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants.

31. L'UNICEF contribuera au renforcement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en promouvant le droit des enfants à une identité légale, en collaboration avec ses partenaires, tels que la Banque mondiale. Il s'agira notamment d'offrir un accès rapide à l'enregistrement des naissances et d'améliorer son interopérabilité avec les services de santé.

32. Une assistance technique de haut niveau sera fournie aux partenaires gouvernementaux, en particulier aux ministères de la justice, de l'intérieur et de la protection sociale, afin de renforcer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité, l'interopérabilité et la réactivité des services de protection de l'enfance, ce qui contribuera en définitive à créer un environnement plus protecteur.

Eau, assainissement et hygiène

33. Ce résultat vise à augmenter le nombre d'enfants et de familles qui vivent dans un environnement sûr et qui ont recours à des services EAH de base. L'UNICEF s'attachera à remédier à la faiblesse des capacités institutionnelles et de la réglementation du secteur, qui empêchent l'accès universel. Il s'agira notamment de trouver une série de solutions durables pour l'approvisionnement en eau, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies permettant d'étendre les services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris en intégrant la gestion de la santé et de l'hygiène menstruelles et en améliorant l'accès pour les enfants handicapés. L'UNICEF contribuera également au renforcement des systèmes de suivi EAH afin qu'ils intègrent des données sur la durabilité en vue de promouvoir, planifier et mettre en œuvre des programmes transformateurs.

34. L'UNICEF aidera le Gouvernement à augmenter les investissements et à renforcer la budgétisation et la planification des services EAH, tout en améliorant l'exécution budgétaire. Afin de tirer parti du financement de la lutte contre les changements climatiques, l'UNICEF renforcera ses relations avec l'Institution nationale désignée de l'Angola pour le Fonds vert pour le climat, en étroite collaboration avec le PNUD et par l'intermédiaire du Forum national de l'eau et de l'assainissement pour la coordination du secteur. La collaboration avec les partenaires non traditionnels et le secteur privé sera axée sur les économies verte et circulaire.

35. L'UNICEF donnera la priorité aux améliorations qui visent à ce que les politiques publiques et les stratégies climatiques tiennent compte des besoins des enfants et des questions de genres, et favorisent les innovations EAH résilientes aux changements climatiques. L'UNICEF soutiendra également l'intégration des

garanties environnementales et sociales et des programmes de réduction des risques de catastrophe afin de renforcer la capacité des communautés à se préparer et à s'adapter aux changements climatiques. Il s'agira de solutions variées adaptées aux différentes circonstances, telles que des projets couvrant plusieurs localités et la réhabilitation des mécanismes traditionnels de sécurité de l'eau. En lien avec le programme « Génération sans limites », l'UNICEF donnera aux enfants et aux jeunes les moyens de devenir des agents du changement en s'efforçant de rendre l'Angola résilient aux changements climatiques et en renforçant l'acquisition de compétences et les possibilités d'emploi dans le secteur vert, en coopération avec le PNUD.

Politique sociale et protection sociale

36. Cette composante vise à augmenter le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient de services sociaux inclusifs qui réduisent la pauvreté et qui sont adéquatement financés, comme la protection sociale. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de haute qualité, ventilées par sexe, âge et statut de handicap, afin d'orienter les politiques, les stratégies, les plans, les programmes et les budgets en vue d'une mise en œuvre plus efficace et dotée de ressources équitables.

37. Alors que le Gouvernement poursuit le développement et la mise en œuvre du système de protection sociale, l'UNICEF soutiendra la mise en place d'un système inclusif, adapté aux enfants, tenant compte de la question du genre et réactif aux chocs. Ce système permettra à chaque enfant d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité et à un travailleur de proximité qui pourra l'aider, lui et sa famille, à bénéficier de services et d'informations essentiels. L'aide sera axée sur l'amélioration de la prise en compte des besoins des enfants par le système et sur le renforcement des composantes administratives et opérationnelles des programmes de transferts monétaires.

38. L'UNICEF continuera à produire des données probantes de qualité sur le financement des secteurs sociaux, à renforcer les capacités nationales et à plaider en faveur d'un financement plus efficace, plus efficient et plus équitable. L'UNICEF convoquera un groupe de partenaires de développement sur la gestion des finances publiques et continuera à coprésider un groupe de partenaires de développement sur la protection sociale, en vue d'aider le Gouvernement à maximiser les investissements en faveur de tous les enfants. L'UNICEF travaillera également avec les universités, les organisations de la société civile et l'Assemblée nationale afin de favoriser la demande d'amélioration des investissements en faveur des enfants. Le plaidoyer en faveur d'une protection sociale adaptée aux enfants s'appuiera sur les enseignements tirés du projet pilote de transferts monétaires. Les initiatives de renforcement des capacités viseront à aider le Gouvernement à réorienter les systèmes de protection sociale et de finances publiques vers une couverture globale et inclusive des services.

Efficacité du programme

39. Cette composante vise à accélérer l'obtention de résultats et met l'accent sur la réorientation des interventions de l'UNICEF vers l'assistance technique en amont. L'UNICEF développera la production de données, leur analyse et leur utilisation afin de les exploiter aux fins d'une prise de décisions. Elle comblera ainsi les lacunes en matière de données qui servent de base à la programmation inclusive, en particulier en ce qui a trait aux enfants handicapés. L'UNICEF développera le recours aux activités de plaidoyer et de communication pour favoriser les changements dans les politiques et accroître la sensibilisation aux droits de l'enfant. Elle institutionnalisera également la participation des enfants et des jeunes, afin de veiller à ce que leurs voix soient entendues et prises en compte. Les partenariats externes joueront un rôle

essentiel dans la mobilisation des ressources afin d'obtenir un impact systématique à travers la coopération et la collaboration. L'UNICEF aidera le Gouvernement et ses partenaires à se préparer et à faire face aux situations d'urgence, ainsi qu'à renforcer la résilience des communautés locales. Des approches tenant compte des questions du genre et du handicap seront intégrées dans tous les secteurs afin d'atteindre les groupes les plus vulnérables.

Tableau récapitulatif du budget

| <i>Composante du programme</i> | <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
|---|--|--------------------------|---------------|
| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i> |
| Santé et nutrition | 1 782 | 20 109 | 21 891 |
| Éducation | 3 734 | 8 503 | 12 237 |
| Protection de l'enfance | 4 886 | 5 593 | 10 479 |
| Eau, assainissement et hygiène | 4 234 | 8 882 | 13 116 |
| Politique sociale et protection sociale | 5 593 | 3 017 | 8 610 |
| Efficacité du programme | 10 971 | 896 | 11 867 |
| Total | 31 200 | 47 000 | 78 200 |

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales pour les enfants. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources programmatiques. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est décrite dans le programme et les politiques opérationnelles de l'organisation.

41. L'UNICEF utilisera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds comme mécanisme de gestion des ressources financières du programme et assurera le contrôle de la gestion de ses ressources financières et humaines.

42. Le programme sera coordonné dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement sous la direction du Ministère de l'économie et de la planification. L'UNICEF codirigera ou soutiendra les mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies.

43. On suppose que la stabilité politique et la situation économique positive actuelles se maintiendront, de même que l'investissement soutenu du Gouvernement dans la réalisation des droits des enfants et des adolescents. Les risques qui menacent la mise en œuvre du programme peuvent inclure des chocs climatiques, en particulier dans le sud, des urgences de santé publique et des contraintes liées à la mobilisation des ressources. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement et ses partenaires pour s'assurer qu'une gouvernance, une gestion, un suivi et des systèmes d'alerte précoce adéquats sont en place pour la préparation aux situations d'urgence, tout en renforçant la résilience et l'agilité dans toutes les interventions du programme soutenu par l'UNICEF. L'Angola dispose de ressources de donateurs limitées pour la prestation de services, mais d'une base de ressources nationales non négligeable permettant des investissements de qualité dans les secteurs sociaux. L'UNICEF s'efforcera de peser

sur l'affectation des ressources publiques et de mobiliser les financements internationaux en priorité pour les préoccupations stratégiques telles que l'adaptation aux changements climatiques.

Suivi, apprentissage et évaluation

44. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront réalisées en collaboration avec le Gouvernement en s'appuyant sur le Cadre de résultats et d'allocation des ressources, qui a été aligné sur les indicateurs nationaux prioritaires. Les indicateurs de résultats seront contrôlés au moyen d'enquêtes nationales ou de données administratives. Les indicateurs de produit seront évalués lors d'examens annuels avec les partenaires d'exécution au moyen de visites conjointes sur le terrain et d'autres activités de suivi. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour effectuer un suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et pour rendre compte de ses propres contributions.

45. L'UNICEF collaborera avec l'Institut national de statistique en vue d'améliorer la qualité des données ventilées par sexe et par âge, par exemple en aidant à la collecte et à l'analyse des données de l'EDS et du recensement. L'UNICEF soutiendra la mise en place ou le renforcement de systèmes sectoriels de gestion de l'information, afin de faciliter le suivi du bien-être des enfants et des progrès du pays accomplis par rapport aux objectifs de développement durable.

46. Le plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche sera élaboré chaque année et constituera un outil important pour la production de données probantes permettant d'orienter la programmation. Six grandes évaluations sont décrites dans le plan d'évaluation chiffré, dont une évaluation de programme de pays, et serviront à définir l'expansion potentielle des programmes phares et le positionnement stratégique de l'UNICEF. L'UNICEF apportera son soutien au renforcement des capacités d'évaluation nationales afin de permettre une meilleure participation du Gouvernement dans les processus d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre l'Angola et l'UNICEF, 2024-2028

| |
|--|
| Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40 |
| Priorités nationales : objectifs de développement durable 1 à 17 |
| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 4 |
| Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5 |

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|--|--|--|---|---|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| Réalisation 1. (Population) D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, ont un accès équitable à des services sociaux et productifs de qualité fournis par des institutions efficaces, et les utilisent. | 1. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants, adolescents compris, survivent et s'épanouissent grâce à un accès équitable à des services de santé et de nutrition de qualité, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. | Proportion de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins quatre visites prénatales NR : 44 % NC : 60 % | Système d'information pour la gestion sanitaire (HMIS) (DHIS2) | 1.1. La qualité et le financement des services de soins de santé primaires sont améliorés, en particulier dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. 1.2. Les capacités du Gouvernement sont renforcées afin de planifier, mettre en œuvre et suivre les services de vaccination de routine. 1.3. Les capacités du Gouvernement | Ministère de la santé, Ministère des finances, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Fonds mondial, Gavi, l'Alliance du Vaccin, Bill and Melinda Gates Foundation | 1 782 | 20 109 | 21 891 |
| | | District ou unité administrative équivalente avec une couverture d'au moins 80 % de la vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos pour les enfants de moins de 1 an NR : 69 NC : 100 | HIMS (DHIS2) | | | | | |
| | | Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance* | Enquête à indicateurs multiples et de santé (IIMS)/Enquête | | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--|--|--|-------------------------------------|--|---|--|-------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | NR : 38 % (2016) NC : 30 % | démographique et de santé (EDS) | sont renforcées afin de planifier, mettre en œuvre et suivre des programmes et des services nutritionnels de qualité. | | | | |
| Réalisation 1. (Population), Réalisation 3. (Prosperité) D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, participent à une croissance économique plus inclusive, diversifiée et durable, et en bénéficient. | 2. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants ont accès à un apprentissage fondamental de qualité et à des possibilités d'acquisition de compétences, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. | Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire NR : 63,9 % (2019) (filles [F] : 60,6 %, garçons [G] : 67,2 %) NC : 69,9 % (F : 66,6 %, G : 73,2 %) | Annuaire statistique de l'éducation | 2.1. Les systèmes gouvernementaux sont renforcés pour accroître l'accès à des possibilités d'apprentissage équitables et inclusives. | Ministère de l'éducation, Ministère des finances, Ministère du travail, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, PNUD, Agence française de développement (AFD), USAID, ambassades (Royaume-Uni, Japon, Norvège), société civile (Red EPT) | 3 734 | 8 503 | 12 237 |
| | | Taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire NR : 23 % (2019) (F : 22,3 %, G : 24 %) NC : 27 % (F : 26,3 %, G : 28 %) | Annuaire statistique de l'éducation | 2.2. Les capacités du Gouvernement à planifier et à mettre en œuvre des programmes nationaux tenant compte des questions de genre pour la préparation à l'école, l'apprentissage fondamental de qualité et l'acquisition de compétences sont renforcées. | | | | |
| | | Proportion d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme de développement de la petite enfance NR : 12,4 % (2019) (F : 12,2 %, G : 12,6 %) NC : 20,4 % (F : 20,2 %, G : 20,6 %) | IDREA | 2.3. Des investissements nationaux accrus, de haute qualité et tenant compte des questions de genre | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|---|---|---|--|--|-------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | | | dans l'éducation sont mis en œuvre grâce à un cadre institutionnel renforcé. | | | | |
| Réalisation 1. (Population), Réalisation 2. (Paix) D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, participent à une gouvernance démocratique plus efficace et plus inclusive, ancrée dans les droits humains, et en bénéficient, ce qui renforce les capacités de prévention et promeut la paix et la sécurité dans la région. | 3. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants, adolescents compris, sont protégés contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. | Proportion de filles âgées de 15 à 19 ans ayant subi des violences physiques ou sexuelles NR : 24 % (2016) NC : 20 % | IIMS/DHS | 3.1. Les communautés disposent de connaissances et de compétences accrues pour lutter contre les normes et pratiques sociales et de genre néfastes, afin de prévenir la violence, les abus et l'exploitation envers les enfants, et en particulier les adolescentes. 3.2. Le Gouvernement dispose d'un cadre institutionnel renforcé et réalise des investissements adéquats en faveur des enfants pour veiller à ce que les enfants et les adolescents soient | Institut national de l'enfance (INAC), Ministère de l'action sociale, de la famille et de l'autonomisation des femmes (MASFAMU), Ministère de la justice et des droits humains (MINJUSDH), Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, Fonds des Nations Unies | 4 886 | 5 593 | 10 479 |
| | | Femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans NR : 30 % (2016) NC : 20 % | IIMS/DHS | | | | | |
| | | Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil* NR : 38,3 % (2019) NC : 40 % | IIMS/EDS ou Enquête sur les dépenses, les revenus et l'emploi en Angola (IRDEA) | | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : | | |
|--|--|--|---|--|--|---|------------------------|--------|
| | | | | | | ressources ordinaires (RO) | autres ressources (AR) | Total |
| | | | | protégés contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les pratiques néfastes. 3.3. Les systèmes gouvernementaux sont renforcés pour défendre le droit des enfants et des adolescents à disposer d'une identité légale. | pour la population (FNU AP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, OMS, Institut national de la statistique (INE), société civile et universités | | | |
| Réalisation 1. (Population), Réalisation 4. (Planète) D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, bénéficient d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, et sont résilientes face aux catastrophes et aux changements climatiques. | 4. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants et leurs familles vivent dans un environnement sûr et utilisent des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène de base, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. | Pourcentage de la population ayant recours au moins à des services d'approvisionnement en eau de boisson de base* NR : 57 (2020) NC : 67 | Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène | 4.1. Les capacités du Gouvernement sont renforcées afin d'œuvrer en faveur d'un accès universel à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement tenant compte des questions de genre. 4.2. Augmentation des investissements nationaux tenant compte des questions de genre dans les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et dans les services | Ministère de l'environnement, Ministère de l'eau et de l'énergie, Institut de géologie de l'Angola (IGEO), Institut national de la gestion de l'environnement (INGA), Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle (INEFOP), Agence nationale pour la gestion des déchets (ANR), | 4 234 | 8 882 | 13 116 |
| | | Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement de base* NR : 52 (2020) NC : 62 | Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène | | | | | |
| | | Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services d'hygiène de base NR : 27 % (2020) NC : 37 % | Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène | | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : | | |
|---|--|---|----------------------------------|---|---|---|------------------------|-------|
| | | | | | | ressources ordinaires (RO) | autres ressources (AR) | Total |
| | | <p>Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux d'adaptation et de résilience aux changements climatiques adaptés aux enfants</p> <p>NR : Non NC : Oui</p> | Stratégies et rapports nationaux | <p>d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>4.3. Les capacités du Gouvernement et des communautés sont renforcées afin de se préparer et de s'adapter aux changements climatiques, et en particulier à l'insécurité hydrique.</p> | <p>Institut de régulation des services liés à l'électricité et à l'eau (IRSEA), Commission nationale pour la protection civile, autorités provinciales, administrations municipales, établissements d'enseignement supérieur, FNUAP, PNUD, institutions financières internationales</p> | | | |
| Réalisation 1. (Population), Réalisation 3. (Prosperité). | 5. D'ici à 2028, un plus grand nombre d'enfants et de familles bénéficient d'une protection sociale inclusive et adéquatement financée et d'autres | <p>Mesure dans laquelle les évaluations, les analyses ou les conseils stratégiques ont contribué à l'élaboration de politiques et de programmes de réduction de la pauvreté des enfants</p> <p>NR : 2 (2022) NC : 4</p> | Politiques et rapports nationaux | 5.1. Les capacités nationales sont renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données de qualité sur les enfants, ventilées par sexe et par statut de handicap, afin de servir de base aux | Ministère des finances, Ministère de l'économie et de la planification, INE, MASFAMU, Ministère de l'administration territoriale, Assemblée nationale, société | 5 593 | 3 017 | 8 610 |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|---|--|--|--|--|-----|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | services sociaux essentiels qui réduisent la pauvreté, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. | Nombre de ménages concernés par les programmes de transferts monétaires NR : 893 000 NC : À déterminer | Système d'information sur la gestion du programme Kwenda | programmes et aux politiques. 5.2. Le système de protection sociale est renforcé afin de remédier aux vulnérabilités auxquelles sont confrontés tous les enfants et leurs familles, et d'améliorer l'accès aux principaux services sociaux. | civile, universités, Organisation internationale du Travail, PNUD, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, AFD, USAID | | | |
| | | Part du budget total de l'État alloué aux secteurs sociaux essentiels (santé, éducation, eau, assainissement et hygiène et protection sociale) NR : 16,7 % (2022) NC : 25 % | Budget annuel approuvé de l'État | 5.3. Le Gouvernement a renforcé ses capacités à mobiliser, planifier, gérer et contrôler les ressources du secteur social afin de maximiser les investissements en faveur de tous les enfants. | | | | |
| Résultats 1. (Population), 2. (Paix), 3. (Prosperité), 4. (Planète). | 6. Efficacité du programme | Part des résultats du programme de pays en voie de réalisation ou réalisés NR : 91 % NC : 100 % | Base de données interne | 6.1. Planification, suivi et évaluation 6.2. Communications, plaidoyer et partenariats 6.3. Réduction des risques de catastrophe et | Ministère de l'économie et de la planification, Organisation des Nations Unies | 10 971 | 896 | 11 867 |

| <i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i> | <i>Réalisations de l'UNICEF</i> | <i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i> | <i>Moyens de vérification</i> | <i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i> | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays :</i> | | |
|--|---------------------------------|--|-------------------------------|--|--|---|---------------|---------------|
| | | | | | | <i>ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
| | | | | | | <i>RO</i> | <i>AR</i> | <i>Total</i> |
| | | | | renforcement de la résilience 6.4. Programmation inclusive | | | | |
| Montant total des ressources | | | | | | 31 200 | 47 000 | 78 200 |

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.